



## Une chorale pour mon école

Dispositif départemental contingenté à 3 écoles

a) Candidature dans ADAGE **avant le 6 juin.**

-> Il est conseillé de prendre contact avec Manuella Leclerc en amont de l'inscription.

b) Communication des résultats de l'examen des inscriptions le 7 juin 2024 via ADAGE et par mail aux écoles et sur la boîte professionnelle des enseignants.

### LE PROJET

#### Description :

Ce projet concerne 3 écoles du département. Il a pour ambition de permettre à une école d'initier une chorale grâce à un accompagnement par une Dumiste dans le but de pérenniser la pratique chorale.

L'équipe pédagogique accèdera ainsi à une culture commune.

Les séances de chant seront effectuées en alternance par la Dumiste (intervention tous les 15 jours) et par les enseignants

Le projet propose 18h à 20h par école selon l'effectif global.

**Domaine(s) artistique(s) et culturel(s) : MUSIQUE**

**Partenaires : Dumistes**

**Articulation avec un projet 2d degré : Non**

### LES PARTICIPANTS

**Professeur coordonnateur (nom et prénom) :**

**Conseiller pédagogique référent : LECLERC Manuella**

**Classes, niveaux et effectifs prévisionnels :**

**Intervenant :**

**A définir en fonction du secteur géographique**

KESCH Géraldine

ESPONA Véronique

BYSCH Linda

MATHOULIN Nathalie

DELCOURT Marion

### LE CONTENU DU PROJET

**Rencontrer :**

- Travailler avec une professionnelle du chant choral
- Aborder un répertoire renouvelé

**Pratiquer :**

- Participer à des répétitions hebdomadaires
- Découvrir ses possibilités vocales
- Chanter collectivement

### Connaitre :

- Pour les élèves : maîtriser les réflexes vocaux pour bien chanter, s'approprier un répertoire Le répertoire choisi en partenariat avec l'intervenante

- Pour les PE : faire une 1<sup>ère</sup> appropriation des gestes de la direction de chœur et renouveler le répertoire chanté

### Restitutions envisagées :

A la fin de chaque projet, l'ensemble des classes participantes présentera le répertoire appris.

### Etapes prévisionnelles :

Sur 1 à 2 trimestres en fonction des disponibilités des intervenantes

### BUDGET PREVISIONNEL

**Ce qui est pris en charge par les partenaires :**  
3x20hx60 € = 3600€ (DRAC)

**Ce qui reste à financer par l'établissement :**

- Les écoles ont la possibilité de compléter le volume horaire en finançant des heures supplémentaires.
- Les frais de déplacement de l'intervenant

Aucun élément budgétaire n'est à renseigner dans ADAGE pour s'inscrire au dispositif, sauf dans le cas d'une mise en œuvre spécifique et enrichie de l'action qui requerrait des moyens complémentaires.

### INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- L'enseignant(e) de la classe ou un enseignant référent au sein de l'école s'engage à prendre le relais et à faire répéter les enfants de manière à assurer la continuité du projet. (oui/non)
- L'école s'engage à financer les frais de déplacement de l'intervenant. (oui/non)
- L'école envisage de financer des heures complémentaires d'intervention. (oui/non)

**Contact :** [manuella.leclerc@ac-limoges.fr](mailto:manuella.leclerc@ac-limoges.fr)